

INSPECTION DE L'EHPAD HYACINTHE HÉVIN : PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE

DU 8 OCTOBRE 2024

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES**TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS**

N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Éléments de preuve à fournir	Maintenue ou Non Maintenue après analyse des éléments reçus
Prescription 1 (Écart n°1)	Poursuivre la réflexion sur la mise en place de la commission de coordination gériatrique prévue par la réglementation (article D312-158 3° du CASF) même en l'absence de médecin coordonnateur.	D312-158 du CASF	6 mois	Invitation et ordre du jour de la réunion.	La mission d'inspection a pris note de l'invitation à la commission de coordination gériatrique prévue le 07 novembre 2025. La prescription est non maintenue.
Prescription 2 (Écart n° 2)	Poursuivre la recherche active d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation.	D312-156 du CASF	12 mois	Publication de l'offre	La mission d'inspection a pris note de la publication de l'offre de recrutement du médecin coordonnateur à 0.60ETP. La prescription est non maintenue.

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels	Documents préconisés
Recommandation n° 1 (Remarque n°1)	Proposer à l'ensemble du personnel de l'établissement impliqué dans le circuit du médicament des formations spécifiques.		Plan et date prévisionnelle de formation.
Recommandation n° 2 (Remarque n°2)	Solliciter les médecins traitants pour qu'ils précisent les prescriptions de « Si besoin » et les impliquer dans la rédaction d'une procédure sur les « Si besoins ».		Procédure « Si-Besoins »
Recommandation n°3 (Remarque n°3)	Indiquer sur les flacons multidoses les dates limites d'utilisation.		
Recommandation n°4 (Remarque n°4)	Préparer les solutés buvables au plus près de leur administration.		
Recommandation n°5 (Remarque n° 5)	Réaliser un contrôle des boîtes de stockage des médicaments des résidents.		
Recommandation 6 (Remarque n° 6)	Contrôler les températures de conservation des produits thermosensibles, à l'aide d'un thermomètre adapté (électronique, mini/maxi à mémoire).		Preuve d'acquisition et photo du thermomètre.
Recommandation 7 (Remarque n° 7)	Mettre à disposition une procédure simple (type logigramme) sur la bonne gestion des éventuelles excursions de températures lors de la conservation des médicaments thermosensibles.		Procédure simplifiée de contrôle des températures et de conduite à tenir en cas d'excursion.
Recommandation 8 (Remarque n° 8)	Utiliser la liste de médicaments pour soins urgents de l'OMéDIT Bretagne actualisée si pertinent.		